

## Compte rendu N° 8 DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Janvier 2021

Membres présents : Bernard FERRET- Nicolas BONDUELLE - Sandra VICENTE -Francine DANIEL – Nicolas RAYNAL — Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Michel PIERIE — Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE – Gilles FORT – Corinne ROJO – Marie BERGOUGNOUX- Verena VOARINO- Jacques RIVIEYRAN

Convocation du 13 janvier 2021

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Nicolas RAYNAL et Francine DANIEL

Procuration (s) : Nicolas RAYNAL à Bernard FERRET et Francine DANIEL à Michel PIERIE

Secrétaire de Séance : Marie BERGOUGNOUX

Approbation du compte rendu du conseil N° 7 du 8 Décembre 2020

### Délibérations

#### 1. Dénomination d'une impasse

En complément de la délibération du 23 Octobre 2018 portant nomination d'une impasse, Il convient à nouveau de délibérer afin de pouvoir délivrer les certificats d'adressage aux futures maisons du lotissement Emeraude Route de Lincarque. Il est nécessaire de nommer l'impasse qui accède aux six futurs lots. En accord avec le lotisseur et le service SIG de l'Agglo, il est proposé de nommer cette impasse : **Impasse Bayou**.

Les points adresses de chacun des six lots seront également transmis à SFR dans le cadre du développement de la fibre.

Question portée au vote : Pour ou contre à cette nomination.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

#### 2. Acquisition d'un bien Immobilier

Dans l'objectif de l'augmentation de l'offre de logements locatifs, la collectivité se propose d'acquérir une maison d'habitation située au 4 rue du Lavoir (Parcelle B 1416 d'une contenance cadastrale de 73m<sup>2</sup>), ainsi qu'un garage et un jardin non attenants (Parcelle B31 d'une contenance cadastrale de 34m<sup>2</sup> pour le garage et les parcelles B 32 et 34 d'une contenance cadastrale totale de 189m<sup>2</sup> pour le jardin). La Maison est inoccupée depuis de nombreuses années et nécessitera de gros travaux de réhabilitation.

Le prix d'acquisition a été négocié à 27 000 € pour le bâti, garage et jardin. Cette maison est située en zone U1 du PLU et A pour le terrain. Une première estimation du coût des travaux permet de démontrer qu'avec l'aide de subventions le projet trouvera son équilibre financier. Cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil de février.

Question portée au vote : Pour ou contre l'achat de l'ensemble : Maison, garage et jardin au prix de 27 000€, frais de Notaire en sus et Autorisation au Maire de signer tous les actes et les pièces correspondants à cette acquisition.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

### 3. Renouvellement de la convention de gestion Scolaire et périscolaire avec l'Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1, L. 5216-7, L. 5216-7-1, L.5215-27 ;

Considérant que l'article L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communautés d'agglomération par renvoi de l'article L. 5216-7-1 du même code, dispose que « *La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public* » ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération, notamment le paragraphe 6.3.4 relatif à la compétence facultative « scolaire » et « périscolaire » : « gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de services aux écoles » et « gestion, fonctionnement et investissement des services d'accueil périscolaires et de restauration scolaire des écoles publiques élémentaires et préélémentaires du territoire » ;

Le conseil doit se prononcer sur le renouvellement de cette convention afin de maintenir le fonctionnement actuel. Le Maire rappelle que grâce à la convention, les actions de terrain pour des petits travaux par exemple, s'en voient facilitées et les actions plus directes et rapides. La gestion du quotidien est donc simplifiée même si cela alourdi un peu la charge de gestion financière entre dépenses et Attribution de Compensation.

**Question portée au vote :** Pour ou contre le renouvellement de la convention de gestion de la compétence scolaire et périscolaire avec l'Agglomération.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

#### Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

**Décision 22/20** Non-préemption des parcelles B1561 et B1715 pour un montant de 239 000€

**Décision 23/20** Non-préemption des parcelles B1964 et 1967 pour un montant de 95 000€

**Décision 01/21** Signature d'un CDD de remplacement pour une durée de deux mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Tous ces documents sont consultables en Mairie.

#### Compte rendu des groupes de travail.

- **Four du boulanger**

Lors du conseil de Décembre 2020, il a été évoqué, les quelques soucis de dysfonctionnement que rencontrait notre boulanger avec son four. Mais aussi sa volonté de profiter de l'opportunité des aides à la relance pour en changer. Le four étant de la propriété de la Mairie (acheté en 2018 pour une valeur de 17 000€ HT) la Ste Cadima a été mandatée afin de l'examiner. Une révision a donc été réalisée, et le four à ce jour est en état de fonctionnement.

Le conseil n'étant pas opposé à accepter la négociation afin que le boulanger puisse acquérir son propre four et que les conditions du bail soient révisées. M Sylvain RICOLA et M Gilles FORT ont été mandatés pour en négocier les conditions. La valeur résiduelle comprise dans les conditions du bail déduite des mensualités déjà payées est de 11 380€ HT. Par courrier du 30 Décembre le boulanger a fait une offre de reprise du four à 3 750€HT. Dans ces conditions la municipalité perdrait encore 7630€. Pour rappel les loyers des locaux de l'espace boulangerie et espace santé ont été calculé à minima de façon à respecter un budget juste à l'équilibre. Le conseil veut bien faire un effort de la moitié de cette soultte en ramenant la valeur résiduelle à 7 565€ HT et propose d'accepter le règlement direct proposé par le boulanger de 3 750€ HT, le solde serait transformé en fourniture gratuite de pain à concurrence de 3 815€ (soit environ la fourniture de pain et gouter à l'ALAE sur 2 ans maximum.)

- **Espace lieu de vie**

La collectivité avait confié au CAUE fin 2019 une mission d'aide à la réflexion sur l'implantation au cœur du village d'un espace "lieu de vie". Une consultation auprès de la population avait fait remonter à ce moment-là le souhait de disposer d'un espace "lieu de vie" et de rencontre (café citoyen) pour les habitants du village et les visiteurs. Une association (les amis du talus ont même été créée dans l'objectif de porter ce projet avec le soutien de la municipalité. Ce café devait être un carrefour d'échange (lieu de spectacle, de partage de connaissance, de diffusion d'informations locales ...) Intergénérationnel et ouvert à tous. Outil social et culturel de proximité, il serait doté d'un fonctionnement citoyen et d'une gestion participative. Compte tenu de sa vocation à être un lieu de vie et d'animation il est souhaité que son implantation occupe une position centrale dans le village.

Au départ ; le choix d'implantation s'était porté sur "l'espace intergénérationnel". Une première approche du CAUE avait permis d'étudier différentes possibilités sur ce site. Après réflexion, la municipalité actuelle a souhaité réorienter le projet en y intégrant des possibilités de modularité : La localisation près du city stade s'est avérée difficilement exploitable pour d'autres usages et relativement excentrée par rapport aux autres bâtiments communaux. Les élus ont donc envisagé et demandé au CAUE une autre option qui répondrait à la fois à l'exigence de centralité par rapport au village et de limitation de nuisances acoustiques par rapport au voisinage. Le choix s'est porté sur l'espace libre entre la salle des fêtes et l'avenue des vignes. Ce choix induirait en plus de cela un fonctionnement plus modulable en lien avec la salle des fêtes.

Le CAUE a présenté récemment trois nouvelles options qui ont, après concertation du groupe de travail, puis de la commission bâtiment et par la suite l'ensemble du conseil débouché sur une quatrième.

A ce stade de réflexion, l'emplacement destiné à ce projet qui se situerait au niveau de l'avenue des vignes, accolé à la salle des fêtes semble être acté. De par son orientation il serait tourné sur l'avenue des vignes, mais aussi vers l'aire de jeux enfants et les micocouliers. Autre atout, le décaissement au niveau de l'avenue des vignes permettrait d'exploiter le sous-sol de la salle des fêtes.

Pour continuer d'aller plus loin dans la faisabilité, il serait nécessaire de consulter un architecte de façon à réaliser un premier avant-projet. Il est possible aussi de se rapprocher de projets déjà existants et commencer la recherche de financement. Une rencontre avec l'association des amis du talus devra également être proposée, mais aussi avec les autres associations utilisatrices de la salle des fêtes.

Le sujet fait débat sur qui va gérer cet espace, les modalités de mise à disposition du nouveau local semble bloquer une partie du conseil, alors que le mode de gestion de cet espace ne semble pas être compris par tous.

Il est décidé avant de prendre contact avec des architectes de réunir les représentants des associations du village afin d'expliquer le concept du café associatif.

- **Concours de décorations et illuminations de Noël.**

Les élus en charge de la communication ont lancé par l'intermédiaire de la lettre d'information de décembre un concours de décorations de Noël. Tout d'abord, l'équipe municipale remercie les participants. De belles décorations, un régal pour les yeux !! Le jury a eu du mal à se décider et c'est finalement la maison de la famille BOUSQUET MAJOREL. Ils remportent un panier gourmand composé de produits locaux.

- **Groupe de travail voirie**

#### **Carrefour Rte de Lincarque et de Laval**

Après étude et réflexion, la solution d'un plateau surélevé a été retenue. Deux projets sur plan ont été réalisés par les sociétés du BTP. Ils ont ainsi été présentés à la commission voirie qui a donné son accord pour la poursuite du projet. Afin de poursuivre de ce projet, il faudrait choisir un des deux prestataires, puis partir à la recherche des subventions possibles en vue de le réaliser. Le conseil est favorable à la poursuite du projet, demande que soit pris en compte les travaux de construction en cours et demande un décalage de la réalisation plutôt vers l'été. Le conseil est aussi d'accord pour dire que même si la réalisation de ce carrefour réduira la vitesse localement, cela ne résoudra pas la vitesse excessive de ce tronçon très urbanisé ; Il sera important dans un avenir proche de reprendre RDV avec les services de la voirie du département ou revoir ensemble l'aménagement de la voirie depuis le carrefour de la RD3 à la RD21

## Réfection d'un tronçon de réseau d'eau rue des pavillons

Le Syndicat de l'eau souhaite achever la réfection du réseau d'eau rue des pavillons par la pose d'une canalisation d'un diamètre supérieur. Les travaux démarreraient le 8 Février, les riverains ont été informés.

Il serait opportun de profiter de ces travaux pour changer un tabouret de raccordement d'assainissement et de faire un devis pour un re profilage de la chaussée sur la partie parallèle non concernée par les travaux.

### • Groupe de réflexion sur la pose de caméras de surveillance

A la suite de la remarque faite par plusieurs élus lors du dernier conseil sur les dégradations régulières commises en Centre Bourg, un groupe de travail sera chargé de réfléchir à la possibilité d'installer des caméras de surveillance. Parallèlement à cela la commission ruralité de l'agglomération réfléchit à la possibilité de recrutement mutualisé d'un ou plusieurs garde-champêtres.

### • Point sur le recrutement

Par suite du départ d'un agent administratif temps plein et son poste laissé vacant, une candidature de recrutement a été déposée sur la plateforme du CDG. La date limite du dépôt se terminait le 15 Janvier. 18 offres ont été retenues comme valides et feront l'objet d'un premier examen avant convocation pour premier entretien.

### • Colis de bonne année.

La distribution est en cours, merci à tous les bénévoles qui prennent de leur temps pour un moment de partage et de convivialité qui nous manque temps cette année.

### • Règlement intérieur

Il est apparu que le règlement intérieur validé en conseil municipal le 10 Novembre "pourrait" si l'on s'en tient à sa stricte rédaction empêcher tout bon fonctionnement au quotidien. L'article 27 du règlement intérieur cité prévoit qu'en cas de souhait de modification la moitié du conseil doit en faire la demande.

**Question portée au vote :** Pour ou contre la demande de modification, et proposition au groupe de travail d'origine d'en rédiger un nouveau à proposer pour délibération au conseil de février.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

**Fin de séance à 23h45**

**Prochain conseil : le Mardi 9 Février à 20h15**

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Sandra VICENTE	Francine DANEL Procuration à Michel PIERIE	Nicolas RAYNAL Procuration à Bernard FERRET
Véréna VOARINO	Sylvain RICOLA	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUX
Sandrine VILLENEUVE	Nicolas TRICHAUD	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN